



HAL
open science

Compte rendu d'ouvrage - Ph. Portier, L'État et les religions en France. Une sociologie historique de la laïcité. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. " Histoire ", 2016, 376 p.

Sébastien Urbanski

► **To cite this version:**

Sébastien Urbanski. Compte rendu d'ouvrage - Ph. Portier, L'État et les religions en France. Une sociologie historique de la laïcité. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. " Histoire ", 2016, 376 p.. 2017. halshs-01488047

HAL Id: halshs-01488047

<https://shs.hal.science/halshs-01488047>

Submitted on 13 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Compte rendu de Philippe Portier (2016). *L'État et les religions en France. Une sociologie historique de la laïcité*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 376 p.

Sébastien Urbanski

L'ouvrage propose un panorama historique des relations entre l'État et les religions en France depuis la Renaissance jusqu'à aujourd'hui. La densité et la longueur du propos suggèrent qu'on est là en présence d'une mine d'informations. Une lecture attentive confirme ce sentiment. La synthèse est réussie, le propos est mesuré alors même que les questions traitées sont controversées et sensibles politiquement. La dynamique des idées, des conflits, des décisions politiques est restituée d'une façon précise. Si le livre n'est pas exhaustif (certains éléments auraient pu être ajoutés comme on le verra), on peut dire en tout cas qu'il tend à l'exhaustivité, ce qui est déjà beaucoup.

L'introduction situe le propos dans les débats actuels sur la laïcité. L'auteur se place d'emblée contre l'approche « exclusiviste », qui considère le modèle français comme étant plus abouti que celui des autres pays européens. Ainsi les approches de Catherine Kintzler et de Henri Pena-Ruiz sont critiquées, au motif qu'elles tendraient à ignorer la plasticité du modèle français, qui a fait place de manière croissante à la reconnaissance des appartenances religieuses (p. 9). Ce point aurait pu être développé car les tenants de l'approche exclusiviste n'ont de cesse de rappeler que l'État français n'est pas à la hauteur des enjeux : c'est bien pourquoi ils parlent de *défaites* successives de la laïcité, comme celle qui a permis le financement des écoles privées confessionnelles, majoritairement catholiques. Les tenants de « l'exclusivisme » sont donc tout à fait conscients du décalage entre l'idée de laïcité et les réalités contemporaines. Il est même probable, comme on le verra, que leur approche permette d'envisager des décalages que le présent ouvrage passe sous silence.

L'introduction ne revendique donc pas la neutralité axiologique, mais la plongée dans les différents chapitres fait voir clairement la force de l'ouvrage de Portier en comparaison avec les approches explicitement normatives qui viennent d'être mentionnées. L'auteur reste proche des faits en tâchant de les restituer systématiquement dans leur contexte, en

dessinant des articulations fluides entre les différentes époques, avec un souci de justice et de compréhension des acteurs, qu'ils soient « républicains », « anti-cléricaux », « chrétiens libéraux », « chrétiens dogmatiques », etc. Le champ couvert est vaste, ce qui compense le sentiment de déjà-vu que l'on peut éprouver ça et là. La démarche choisie suffit alors presque d'elle-même à « questionner fortement les théories qui entendent penser la laïcité hexagonale dans la stabilité de son concept originel » (4^{ème} de couverture).

La richesse du propos ne permet pas d'en faire un résumé, mais on peut repérer quelques points saillants. La première partie « L'alliance juridictionnaliste » restitue le cheminement complexe qui conduit à répondre au problème politique posé après 1789 : la Révolution française est libératrice, mais elle comporte également une « puissance dissociative ». Si l'étape du « régime concordataire napoléonien » de 1801-1802 n'est aucunement un « pacte laïque » comme l'avait bien vu Jeanne Favret-Saada dans la mesure où les Articles organiques de 1802 ne constituent pas un complément au Concordat, mais au contraire un décadage¹, les évolutions ultérieures permettent de souligner des convergences conduisant à une stabilisation, pour autant que l'on saisisse le XIX^e siècle français « dans son mouvement » (p. 85). Certes, « le régime concordataire, qui prévaut entre 1830 et 1870, présente une certaine ambivalence », mais on aurait tort de « trop vouloir opposer [ses] différentes expressions [qui] font corps sur l'essentiel » (*id.*).

La deuxième partie, intitulée « Le moment séparatiste », décrit la façon dont l'« alliance de l'Église et de l'État » est dénoncée par le courant républicain qui s'inscrit dans le sillage de la Révolution française, mais aussi par le catholicisme libéral – qui toutefois reste en position minoritaire au milieu du XIX^e siècle. Pour ce qui concerne le XX^e siècle, l'auteur rappelle opportunément que la réglementation laïque actuelle n'est pas faite d'un seul bloc : elle emprunte par exemple au régime vichyste qui a amendé la loi de 1905, tout en renforçant financièrement l'école privée catholique (p. 173). La multiplicité des facteurs est ainsi restituée sur le plan étatique comme sociétal : la laïcité a été promue ou

¹ Favret-Saada n'est pas citée dans l'ouvrage, on pourra néanmoins consulter son analyse à l'adresse <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01188405>

combattue progressivement, en fonction des forces politiques en présence à différentes époques, dans le contexte d'un État en construction (et un « religieux partagé ») entre 1760 et 1880, puis un État en voie de différenciation (et un « religieux contesté ») entre 1880 et 1940, puis un État fragilisé (et un « religieux éclaté ») dans la seconde moitié du XX^e siècle. À propos des conséquences de cette trajectoire complexe pour l'époque présente, l'auteur tente une synthèse en parlant, suite à Bruno Latour, d'« hybridité de la société » : la modernité « s'agence autour de l'entremêlement des institutions » et « le régime public du religieux relève bien aujourd'hui, à son niveau, de ce schéma d'analyse. C'est un ambigu qu'il dessine » (p. 308). La pertinence analytique de ces références à Latour pourra être interrogée, mais retenons le plus important : la laïcité comme idée et comme principe juridique puise à plusieurs sources et il importe de décrire ce cheminement complexe qui nous éloigne de la laïcité pensée comme un concept pur.

La troisième partie « Le modèle partenarial » est la plus originale car elle concerne la période contemporaine avec des faits moins stabilisés, plus controversés. Elle est donc forcément plus discutable, notamment parce qu'elle décrit les principales évolutions juridiques sans prendre toujours en compte l'ensemble des débats à leur sujet. Certes, il aurait été difficile d'ajouter encore des éléments à cet ouvrage déjà très riche. Mais si l'effort de description, qui tend à délaissier toute perspective critique, a pour avantage une certaine neutralité, il a pour désavantage d'accompagner les décisions politiques récentes voire de les justifier « en creux ». Prenons l'exemple de l'enseignement privé, qui certes n'est pas le seul sujet en jeu, mais n'en reste pas moins particulièrement saillant dans les discussions. Est-il suffisant de constater que la participation financière de l'État au fonctionnement des écoles confessionnelles sous contrat est compatible avec les textes juridiques, sans mentionner la question cruciale des inégalités sociales pourtant bien présente dans les débats ? Si le secteur sous contrat n'est pas étranger aux questions de mixité sociale, il reste que sa politique de recrutement est offensive, par exemple à travers l'implantation de classes attractives dans des collèges dont la réputation est déjà très bonne, ce qui a tendance à attirer les élèves d'établissements publics voisins, tandis que le secteur public procède nationalement à une « égalisation de l'offre » pour éviter les

demandes parentales de sections spéciales dans le seul but de déroger à la carte scolaire². La spécialisation sociale accrue des secteurs public (prolétarisation) et privé (embourgeoisement) est établie par la recherche, ces résultats étant valables y compris dans des académies où le privé est relativement peu ségrégatif en raison de sa forte implantation (Nantes, Rennes...). Le privé n'est pas pour autant plus performant³, et d'autres règles de fonctionnement induisent des différences structurelles supplémentaires : par exemple le fait que les responsables du privé sous contrat ne soient pas tenus de proposer un autre établissement d'accueil quand un élève est renvoyé⁴. Évoquons également le nouveau statut de l'école catholique sous contrat, conduisant à la considérer comme remplissant « au sein de la société un rôle public (...) qui ne naît pas comme initiative privée, mais comme expression de la réalité ecclésiale, revêtue de par sa nature même d'un caractère public⁵ ».

Ces points font débat dans l'arène académique comme citoyenne sans être pourtant mentionnés dans l'ouvrage, qui effleure la question à la page 195 en reprenant la thèse de J.-P. Machelon selon laquelle « la laïcité de la République, en tant que principe constitutionnel, peut être considérée comme la forme française de la liberté de religion » ; tandis que les p. 220-231, consacrées aux relations public/privé, se concentrent essentiellement sur l'aspect juridique, ce qui conduit à gommer certains aspects des discussions. Le positionnement de la Libre Pensée ou de Force Ouvrière à l'égard de l'enseignement privé sous contrat depuis les années 1990, évoqué p. 254, est évoqué mais sans mention de leur attachement à une république non seulement laïque, mais aussi sociale. La question se pose aussi pour les époques antérieures : rappelons que pour

² Pierre Merle (2011) « Concurrence et spécialisation des établissements scolaires. Une modélisation de la transformation du recrutement social des secteurs d'enseignement public et privé », *Revue française de sociologie*, Vol. 52.

³ Chloé Tavan (2004) « École publique, école privée. Comparaison des trajectoires et de la réussite scolaires », *Revue française de sociologie*, 1, Vol. 45.

⁴ P. Merle (2015) « Faut-il refonder la laïcité scolaire ? » *La Vie des idées*
<http://www.laviedesidees.fr/Faut-il-refonder-la-laicite-scolaire.html>

⁵ Statut de l'enseignement catholique, article 12, 18 avril 2013.

Ferdinand Buisson par exemple, « l'esprit laïque » est un mode de mise à distance des prétentions cléricales, tout en restant peu dissociable d'un idéal égalitaire⁶.

En définitive, il semble que le clivage évoqué en introduction ne se situe pas seulement entre approches exclusivistes – qui identifient la laïcité au modèle français – et inclusivistes qui cherchent à étendre géographiquement ce concept. Un autre clivage, connexe, est à repérer : celui qui oppose des approches descriptives et apparemment neutres, dont on peut se demander si elles ne conduisent pas à adopter parfois la posture de l'expert en accompagnant les évolutions en cours ; et les approches explicitement normatives et engagées qui sont plus claires conceptuellement, tout en ayant le défaut de ne pas prendre toujours bien en compte la complexité du réel.

Ces points de discussion ne sauraient occulter la grande qualité de l'ouvrage, déjà soulignée. Si l'on pourra toujours avoir des réserves sur un sujet aussi controversé politiquement, sa lecture sera utile à toute personne souhaitant avoir un point de vue historique « élargi », dans un contexte où les analyses sur la laïcité sont souvent trop parcellaires.

⁶ Sur le lien complexe entre république laïque et république sociale dans les débats sur l'école, voir un livre paru dans la même collection : Frédéric Mole (2010). *L'école laïque pour une République sociale. Controverses pédagogiques et politiques (1900-1914)*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire ».